

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-082

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	12/12/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	12/12/2023
Présents : 15		
Votants : 19		

Présents : MM. GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric
- MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - JALLIFFIER-VERNE Christelle
JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM. - Jean-Luc DELWAL - GACHET Roger - MARTINET Jacky - RICHARD Denis
Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Demande de subvention auprès de la Région AURA pour des travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Val-d'Arc souhaite lancer une vaste opération de requalification et réaménager la traversée de la commune déléguée d'Aiguebelle et ses espaces connexes, pour passer de la « route à la rue » et ainsi apaiser les vitesses, améliorer le cadre de vie, l'accessibilité, les liaisons douces, l'efficacité des zones de parking, la végétalisation du secteur.

Ainsi, sur la période 2022-2025, les élus ont identifié un certain nombre d'aménagements à mettre en œuvre, de travaux de réhabilitation à prévoir et de leviers à actionner :

- Réaménagement de la rue Carret et de la place du marché
- Requalification de la Grande Rue
- Aménagement des entrées de ville
- Programme d'aide à la rénovation des façades
- Réaménagement du parking rue de l'Hotel de ville

Il informe le conseil municipal que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 430 000 € HT (trois millions quatre cent trente mille euros hors taxe).

Il présente le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)	DATE DE LA DEMANDE	DATE D'ATTRIBUTION
Région *	500 000 €	15 %	décembre 2023	En attente
ETAT (DETR / DSIL)	400 000 €	12 %	Février 2023	13/06/2023 Pour 200 000 euros de la 1ère tranche – dossier 2ème tranche à déposer en 2024
ETAT (Fonds vert)	40 000 €	2 %	mars 2023	11/04/2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL **	250 000 €	31 %	02/2023	Obtenu
Petite Ville de demain	690 000 €		12/2023	En attente
Aide spécifique RD 1006 couche de roulement et giratoire	100 000 €		2024	En attente
Contrat territorial	70 000 €		02/2023	En attente
FDEC (création de parkings)				
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS ETAT par Le grand chantier - FAST	686 000 €	20 %	Décembre 2023	440 000 € obtenus pour la 1ère tranche. En attente de l'arrêté dossier déposé en 2024 pour les 246 000 € restants
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	2 736 000 €	80 %		
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	694 000 €	20 minimum à 35 % maximum **		
TOTAL HT	3 430 000 €	100 %		

* La somme de 500 000 euros d'aide potentielle de la région pourrait se faire directement par la région en compensation du financement FEDER, programme au titre duquel il semble que nous ne soyons plus retenus.

** Au-delà des discussions en cours avec le Département relatives au giratoire et à la couche de roulement la part d'autofinancement de la collectivité sera ajustée aux autres financements (fonds propres et emprunt)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet et la nature des travaux
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3 430 000 € HT (trois millions quatre cent trente mille euros hors taxe)
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Véronique GAZET



Le Maire,

Hervé GENON